



Montréal, le 4 mars 2011

Par courriel

M^c Hugo Sigouin-Plasse,
Affaires juridiques et réclamations
GAZ MÉTRO
1717, rue Du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Prix du transport et de l'équilibrage
Votre dossier : 312-00415**

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la demande de Gaz Métro du 2 mars 2011 d'ajuster les prix des services de transport et d'équilibrage conformément à ce qui est prévu aux articles 13.1.2 et 14.1.2 de ses tarifs de transport et d'équilibrage.

Ces ajustements font suite à l'ordonnance AO-1-TGI-04-2010 de l'Office national de l'énergie, laquelle modifie les tarifs de TransCanada PipeLines Limited (« TCPL ») sur une base provisoire, à compter du 1^{er} mars 2011.

L'impact à la baisse des nouveaux tarifs de TCPL sur les coûts d'équilibrage de Gaz Métro est évalué à 2,443 M\$ pour l'année 2010-2011.

À la suite de l'examen de la demande, la Régie autorise Gaz Métro à modifier les taux prévus à la clause 13.1.2.1 – Prix du transport, selon les termes suivants :

13.1.2.1 **PRIX DU TRANSPORT**

Pour chaque m³ de volume retiré, les prix du transport, en date du 1^{er} mars 2011, sont les suivants :

zone Sud

8,097 ¢/m³

zone Nord

7,028 ¢/m³

Quant au tarif d'équilibrage, la Régie autorise Gaz Métro à comptabiliser dans un compte de frais reportés le montant de la baisse ainsi engendré de 2,443 M\$.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'V'.

Véronique Dubois,
Secrétaire de la Régie de l'énergie